

**DOSSIER TECHNIQUE A LA DEMANDE DE DÉROGATION DE DESTRUCTION
DE NIDS D'HIRONDELLE DE FENÊTRE *DELICHON URBICUM***

15 rue de guise à HIRSON



Façade de la mairie côté rue de GUISE

Juillet 2022

CONTACTS

PÉTITIONNAIRE :

MAÎTRISE D'OUVRAGE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE : Conseil Départemental de l'Aisne

Hôtel du Département

Rue Paul DOUMER

02 013 LAON

03 23 24 60 60

contact@aisne.fr

Fabrice OFFROY

Technicien Bâtiments

06 25 30 30 31

foffroy@aisne.fr

Tony VILFROY

Technicien Bâtiments

03 23 69 46 47

tvilfroy@aisne.fr

Fabienne JOLY

Chef du Service Architecture Bâtiments

06.75.29.48.85

fjoly@aisne.fr

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE « ESPÈCES PROTÉGÉES » :

Christophe ANANIE

En charge des Espaces Naturels Sensibles

03 23 24 87 13

cananie@aisne.fr

SOMMAIRE

1. FORMULAIRE CERFA	4
2. CONTEXTE	6
2.1 Le pétitionnaire	6
2.2 Le projet	6
2.3 L'historique	6
2.4 Nature et nécessité	7
2.4 Impacts des travaux sur les espèces protégées	8
3. COLONIE D'HIRONDELLE DE FENÊTRE ET SA PRISE EN COMPTE	9
3.1 Informations sur l'espèce Delichon urbicum	9
3.2 Environnement de la colonie	9
3.3 La population d'Hirondelle de fenêtre dans un rayon de 15 km	12
3.4 Descriptif de la colonie d'Hirondelle de fenêtre impactée	13
3.5 Cohabitation Hirondelle de fenêtre et usagers	15
4. ENJEU ET IMPACTS	16
5. MESURE DE RÉDUCTION	18
5.1 Adaptation du calendrier	18
6. MESURE DE COMPENSATION	18
6.1 Pose de nids artificiels pour l'Hirondelle de fenêtre	19
6.2 Pose de liserés de reconstruction de nids naturels à Hirondelle de fenêtre	24
6.3 Bac à boue	25
6.4 Pose de planchettes	26
6.5 Sensibilisation et information des usagers	26
6.6 Interventions pédagogiques	26
7. SUIVIS DU PROJET	27
7.1 Généralités des suivis	27
7.2 Calendrier général des opérations	28



N° 13 614*01

1. FORMULAIRE CERFA

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Conseil départemental de l'Aisne**.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Nicolas FRICOTEAUX**.....

Adresse : N°2..... Rue **Paul DOUMER**.....

Commune **LAON**.....

Code postal **02 013**.....

Nature des activités : **Collectivité Territoriale**

.....

Qualification : **Président du Conseil départemental**.....

.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Delichon urbicum Hirondelle de fenêtre	Impactés : 5 nids naturels entiers et 1 nids naturels endommagés Total : 6 nids Se référer au dossier joint.
B2	
B3	
B4	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **reconstruction de l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) d'HIRSON pour raison d'inadaptation des bâtiments accueillant les équipes et de vétustés, puis destruction des bâtiments pour des raisons de sécurité car ils sont déjà en partie démontés et des désordres structurels sont maintenant présents.**

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : La destruction aura lieu en l'absence des oiseaux entre le 15 septembre 2022 et le 31 mars 2023
Altération	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Destruction	<input type="checkbox"/>	Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Christophe ANANIE, responsable de la politique Espace Naturel Sensible du Conseil Départemental de l'Aisne
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Autre formation	<input type="checkbox"/>	Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **entre le 15 septembre 2022 et le 31 mars 2023**.....
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Hauts de France**.....
Départements : **Aisne**.....
Canton : **Hirson**.....
Communes : **HIRSON**.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	<input checked="" type="checkbox"/>	
Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>	
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input type="checkbox"/>	
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>	
Autres mesures	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : se conférer au dossier joint

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **1/ Pose de 18 nids artificiels**.....
2/ Pose de 8 liserés adaptés à la reconstruction naturelle.....
3/ Installation d'un bac à boue.....
4/ Pose de planchettes pour récolter les fientes.....
5/ Sensibilisation des usagers et déploiement de la gestion différenciée des espaces verts.....

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **Il existe une expérience concluante d'installation de nids artificiels au niveau du pôle emploi d'HIRSON où huit nids artificiels ont été installés et sont occupés. Se référer au dossier joint**

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **L'UTAS d'HIRSON et le service Bâtiment sont accompagnés par le responsable de la politique Espace Naturel Sensible du Conseil départemental pour évaluer la mise en œuvre des mesures et la nidification de la population d'Hirondelle de Fenêtre. Cf le dossier joint**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux	Fait à LAON le /08/2022 Votre signature
---	---

2. CONTEXTE

2.1 Le pétitionnaire

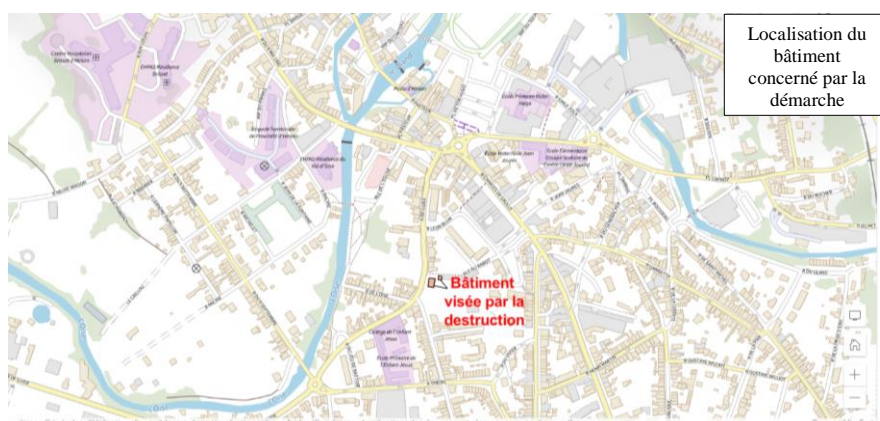
Le Conseil Départemental de l'Aisne réalise l'ensemble de ces missions au sein du territoire départemental.

Le Département de l'Aisne est essentiellement rural hormis quelques agglomérations. Un des lieux d'implantation des bâtiments permettant l'exercice de ces compétences est la commune d'HIRSON en Thiérache.

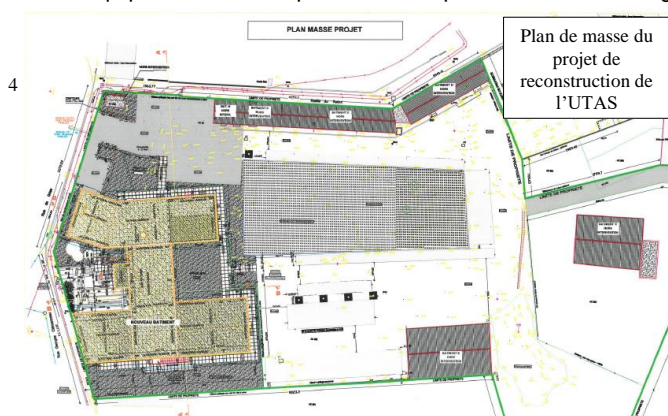
2.2 Le projet

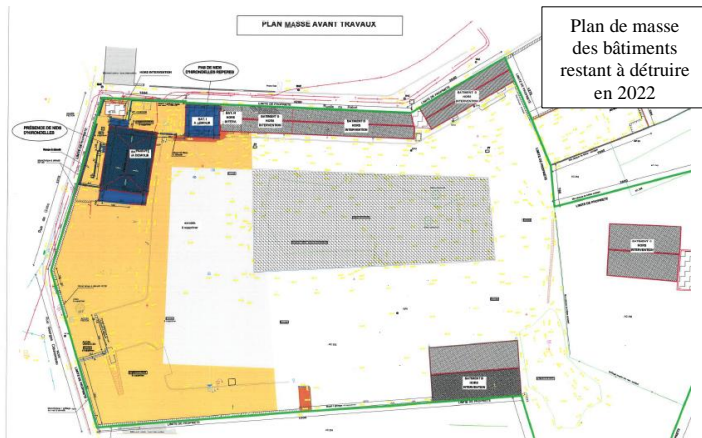
Le Département a été dans l'obligation de construire un nouveau bâtiment afin de réaliser les missions dévolues aux personnels occupant l'Unité Territorial d'Actions Sociales (UTAS) située à HIRSON.

L'UTAS se situe au 15 rue de GUISE à HIRSON au cœur de la commune.



Les locaux de l'UTAS, devenus incompatibles avec l'activité, ont nécessité un remplacement par la construction d'un autre équipement rendant possible le respect de différentes réglementations.





Plan de masse des bâtiments restant à détruire en 2022

La finition des travaux de reconstruction de l'UTAS entraînera une destruction de nids d'hirondelles installés aux encoignures. Initialement prévus en Juin 2022, les travaux ont été reportés à la fin d'année pour constituer un dossier de dérogation.

2.3 L'historique

L'entreprise et les services du Département ont pris conscience de la présence de six nids d'Hirondelle de Fenêtre en Juin 2022 alors que les travaux de destruction d'un des derniers bâtiments étaient en cours. Les travaux furent immédiatement suspendus.

Le diagnostic espèces protégées a été réalisé par le Service Aménagement Mobilité Environnement du Département le 26 Juillet 2022.

Sous réserve d'acceptation du dossier de dérogation, les travaux sont prévus à l'automne 2022.

2.4 Nature et nécessité

Ce dossier technique à la demande de dérogation de destruction de nids naturels d'espèces d'oiseaux protégés concerne la destruction d'un Bâtiment.

Cette destruction correspond à l'éradication d'un bâtiment devenu insalubre et représentant des risques de structure. Cette destruction permettra également de finaliser l'aménagement global de l'UTAS.



Façade côté cour du bâtiment



Intérieur du bâtiment devant être détruit



2.5 Impacts des travaux sur les espèces protégées

La **destruction du bâtiment** entraîne la destruction de nids naturels d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), sans solution alternative.

- Cette espèce d'oiseau et ses nids sont protégés au titre de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection¹.

Des dérogations aux interdictions peuvent être accordées dans les conditions prévues aux articles L411-2 du code de l'environnement.

Selon l'article L411-2 du code de l'environnement, des dérogations au L411-1 peuvent être envisagées

4° La délivrance de dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire, et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

- ✓ ***Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;***

Les travaux nécessitent la destruction de 6 nids naturels d'Hirondelle de fenêtre, **sans solution alternative possible.**

Ces travaux constituent la finalisation de l'aménagement de l'UTAS d'HIRSON. En effet, les locaux étaient devenus inadaptés à l'activité des agents du Conseil départemental de l'Aisne. Afin qu'ils puissent remplir leurs missions dans des conditions de salubrité en améliorant l'isolation et la consommation d'énergie et après réflexion, il a été choisi d'implanter de nouveaux locaux à la place des anciens.

Le projet présente donc un intérêt public majeur pour le maintien du service public de l'action sociale ainsi que pour des motifs qui comportent des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement : réduction de l'empreinte carbone des locaux de l'UTAS.

De plus, le bâtiment ayant déjà été, pour partie, démantelé, un risque de d'effondrement existe. Il s'agit de finir sa démolition afin d'assurer la sécurité des agents et du public.

C'est à ce titre que le Conseil départemental de l'Aisne dépose ce dossier et sollicite une demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement.

Rappel du statut de rareté et de menace de l'espèce impactée :

Espèce impactée	Espèce protégée ²	Menace en Picardie (2009)	Rareté en Picardie (2009)	Liste rouge France (2016) ³	Liste rouge Europe (2017) ⁴
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i> (Linné, 1758)	Oui	LC (Least Concern) Préoccupation mineure	CC Très commune	NT (Near Threatened) Presque menacée	LC (Least Concern) Préoccupation mineure

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021384277/>

² Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021384277/>

³ Liste rouge des espèces menacées en France (Oiseaux) : https://inpn.mnhn.fr/docs/LR_FCE/UICN-LR-Oiseaux-diffusion.pdf

⁴ European Red List of Birds <https://www.birdlife.org/wp-content/uploads/2021/10/BirdLife-European-Red-List-of-Birds-2021.pdf>

Nids d'hirondelles occupés présents sur la façade, côté cour, à l'Ouest, ci-dessous



Nids d'hirondelles non occupés présents sur la façade, côté rue, ci-dessus

Le nombre de 6 nids impactés : deux nids maximums par fenêtre.

L'installation sur des planches, malgré le fait que les fenêtres aient été enlevées, indique le respect des hirondelles et des nids.

L'arrêt des travaux à la suite de la prise de conscience de l'installation de nouveaux nids et de nids plus anciens par le service bâtiment en charge des travaux appuie cette volonté de ne pas mal faire. L'architecte recruté pour porter le dossier n'avait pas perçu la problématique. Cela explique le retard de prise de conscience dans la demande du Département de dérogation.

La très bonne acceptation des hirondelles par les services présents sur le site est effective bien que la prise de conscience des enjeux ait été tardive ainsi que pour les démarches à réaliser.

3. COLONIE D'HIRONDELLE DE FENÊTRE ET SA PRISE EN COMPTE

3.1 Informations sur l'espèce *Delichon urbicum*

L'Hirondelle de fenêtre est une espèce présente dans notre région entre le mois d'avril et le mois d'août, parfois mars/ septembre.

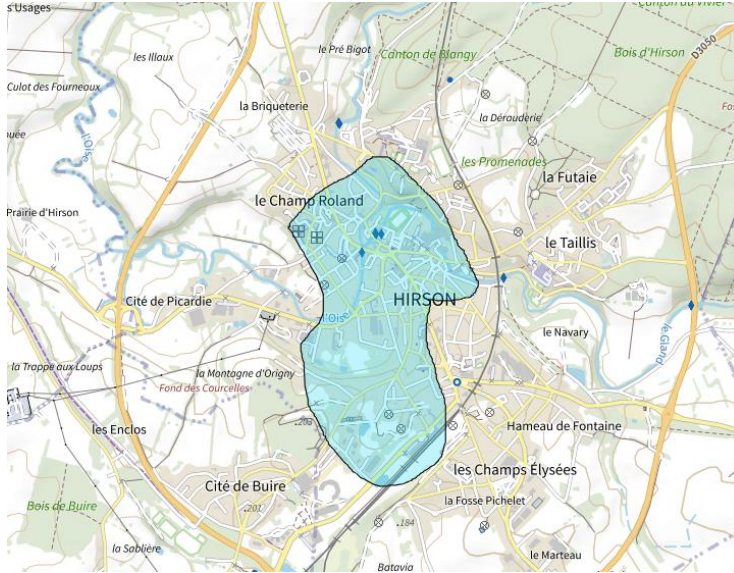
Migratrice, elle passe l'hiver sur le continent africain.

Elle se réinstalle chez nous chaque printemps-été pour accomplir son cycle de reproduction. Ses nids sont visibles toute l'année, sur l'extérieur des façades. L'oiseau y revient fidèlement les années suivantes.

L'Hirondelle de fenêtre est une espèce protégée en France, tout comme ses nids.

3.2 Environnement de la colonie

Une ½ journée a été consacrée le 26 juillet afin de contacter les nids d'hirondelles

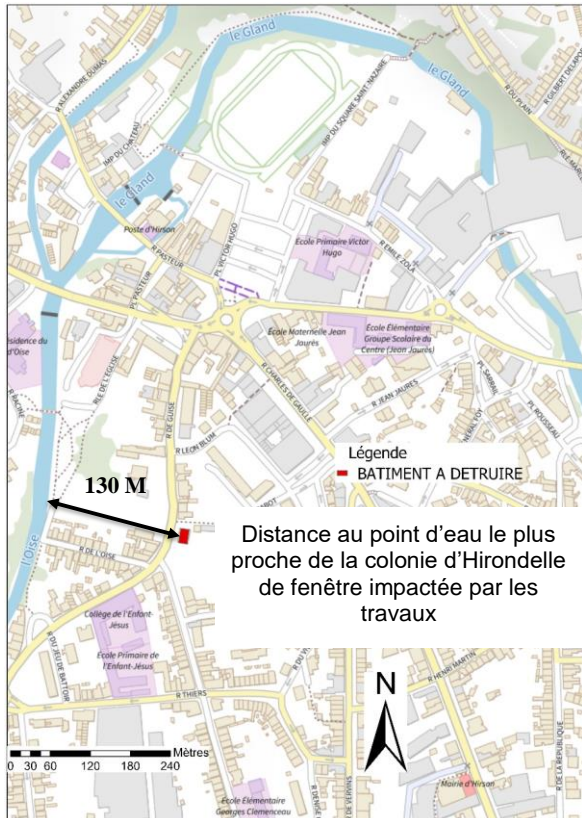


De nombreux bâtiments sur la commune possèdent également des nids d'Hirondelle de fenêtre.

La colonie d'Hirondelle de fenêtre concernée par les travaux est située à 130 mètres de la zone humide la plus proche : les marges de la rivière OISE.

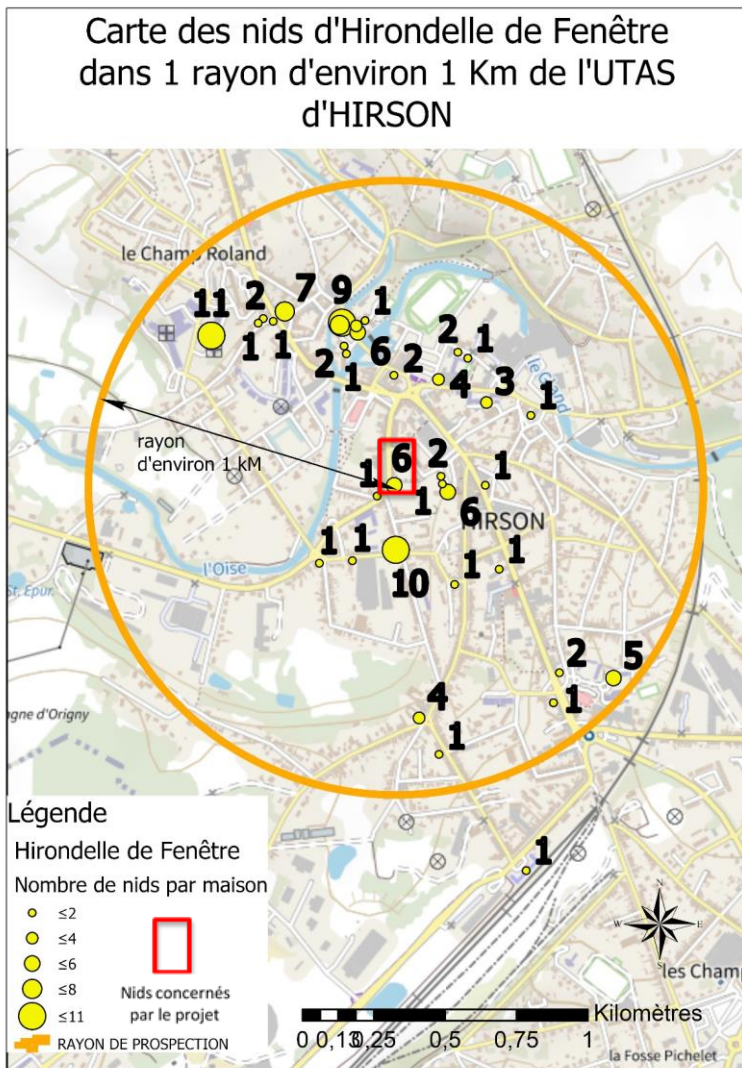
Ce secteur d'approvisionnement en matériaux de construction n'est pas concerné par les travaux, les conditions dans lesquelles les oiseaux reconstruiront seront donc similaires.

L'environnement immédiat de la colonie est une zone urbaine au sein d'une zone rurale diversifiée et encore préservée comparée à la plupart des autres zones rurales des Hauts de France.



cours d'eau à HIRSON

3.3 La population d'Hirondelle de fenêtre dans un rayon d'environ 1 km



**Nombre de nids d'Hirondelle de fenêtre dans les communes environnantes,
dans un rayon de 1 km**

Date de l'inventaire	Nombre de nids artificiels	Nombre de nids naturels	Secteurs d'HIRSON	Distance à la colonie impactée en Mètre
26/07/22		6	UTAS 15 rue de Guise	0
26/07/22		1	Rue de l'Oise	70
26/07/22		9	Place de la Victoire	180
26/07/22		11	Rue Thiers	250
26/07/22		1	Rue Charles de Gaulle	320
26/07/22		1	Place Foch	370
26/07/22		2	Rue Pasteur	390
26/07/22		4	Place Victor Hugo	400
26/07/22		1	Rue Thiers	405
26/07/22		3	Rue Jean Jaurès	430
26/07/22		1	Rue Charles de Gaulle	470
26/07/22		3	Place Jules Decamp	510
26/07/22		3	Rue Emile Zola	520
26/07/22		1	Place Sarraill	530
26/07/22		6	Place Jules Decamp	550
26/07/22		4	Impasse du Château	570
26/07/22	8 (14)	9	Place Jules Decamp	600
26/07/22		1	Rue du 8 mai 1945	715
26/07/22		7	Place Brisset	720
26/07/22		3	Rue de Neuve Maison	740
26/07/22		4	Rue de Vervins	820
26/07/22		11	EPAHD Résidence Bresset	830
26/07/22		2	Rue de la république	880
26/07/22		1	Rue Charles de Gaulle	940
26/07/22		1	Rue d'alsace	950
26/07/22		5	Ecole maternelle Jean Zay	1010
26/07/22		1	La gare ferroviaire d'Hirson	1400
Total		110	6 nids détruits 5,45 % des nids de la population sur un rayon de 1 km	

Case rouge = nids impactés par les travaux à prévoir.

Case blanche = nids non impactés car non soumis à travaux.



La majeure partie des nids d'Hirondelle de fenêtre recensés en juillet 2022 au sein de la commune d'HIRSON se situe au premier étage des bâtiments



Nids d'Hirondelle de fenêtre



Aucun des nids d'Hirondelle de fenêtre recensés en juillet 2022 au sein de la commune d'HIRSON ne se situait au rez-de-chaussée.

En revanche, plusieurs colonies ont été trouvées au niveau du second étage de bâtiments quand il y en avait. Il y a en eu aussi de trouver sous les rebords de toits.

Les photos ci-dessus illustrent les propos.

Pour finir, l'essentiel des nids trouvés s'est fait au niveau du premier étage car c'était les cas favorables les plus fréquents à l'installation de nids d'Hirondelle de fenêtre.



3.4 Descriptif de la colonie d'Hirondelle de fenêtre impactée

Date de l'inventaire mené : 26 Juillet 2022

Caractéristiques de l'emplacement des nids :

- Hauteur des nids : R+1.
- Localisation : 6 nids aux angles de fenêtres.

Il n'y a aucun nid et aucune trace non plus au rez-de-chaussée.

-  Encadrement de fenêtre sans nid
-  Encadrement de fenêtre avec nid



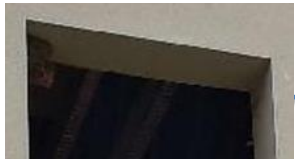
Façade	Nids naturels entiers	Nids naturels abîmés	Traces de nids	Amorce
OUEST, rue	1	0	0	0
RDC	0	0	0	0
R+1	1	1	2	
EST, cour	4	0	0	0
RDC	0	0	0	0
R+1	4	0	1	0
TOTAL	5	1	3	0

3.5 Cohabitation Hirondelle de fenêtre et usagers

La cohabitation avec la colonie ne semble poser aucun problème aux usagers des bâtiments de l'UTAS. Aucun nid n'a subi de destruction volontaire.

Au contraire, les agents apprécient leurs présences.

4. ENJEU ET IMPACTS



T Traces de nid d'Hirondelle de fenêtre

● Nid d'Hirondelle de fenêtre occupé



Localisation de la façade



Façade est du bâtiment devant être détruit, côté cour, ci- dessus



T Traces de nid d'Hirondelle de fenêtre

A Nid d'Hirondelle de fenêtre abandonné ou abimé



Localisation de la façade

Façade Ouest du bâtiment devant être détruit, côté cour, ci- dessus

Bilan d'implantation initiale des nids d'Hirondelle de fenêtre :

Façade	Nids naturels entiers		Nids naturels abîmés	
	Impactés	Non impactés	Impactés	Non impactés
OUEST, rue	1	0	1	0
RDC	0	0	0	0
R+1	1	0	1	0
EST, cour	4	0	0	0
RDC	0	0	0	0
R+1	4	0	0	0
TOTAL	5	0	1	0

TOTAL : 5 + 1 = 6 nids impactés

sur les 5 nids naturels seuls 4 sont occupés, côté cour, en 2022

6 nids d'Hirondelle de fenêtre, sur 6, doivent être détruits pour la réalisation des travaux.

En application de la séquence ERC, l'évitement de cette destruction n'étant pas possible, nous sommes aux mesures de Réduction puis de Compensation avec la demande de dérogation à la destruction d'espèce protégée.

5. MESURE DE RÉDUCTION

5.1 Adaptation du calendrier

Afin d'éviter tout dérangement des individus lors de la nidification, les travaux sont repoussés. La **destruction des 6 nids d'Hirondelle de fenêtre sera effectuée entre le 15 septembre 2022 et le 31 mars 2023, après édition de l'arrêté préfectoral**, en dehors de la période de reproduction.

6. MESURE DE COMPENSATION

La destruction du bâtiment détruira 6 nids d'Hirondelle de fenêtre. Pour mémoire, la colonie est bien acceptée.

Les mesures de compensation ont pour objectifs de :

- Garder la continuité du cycle de reproduction chez les hirondelles :
 - (6.1) Pose de 18 nids artificiels ;
 - (6.2) Pose de 8 liserés adaptés à la reconstruction naturelle.
- Pérenniser la présence des hirondelles en créant un environnement favorable :
 - (6.3) Installation d'un bac à boue.

En complément, les mesures d'accompagnement ont pour objectifs de :

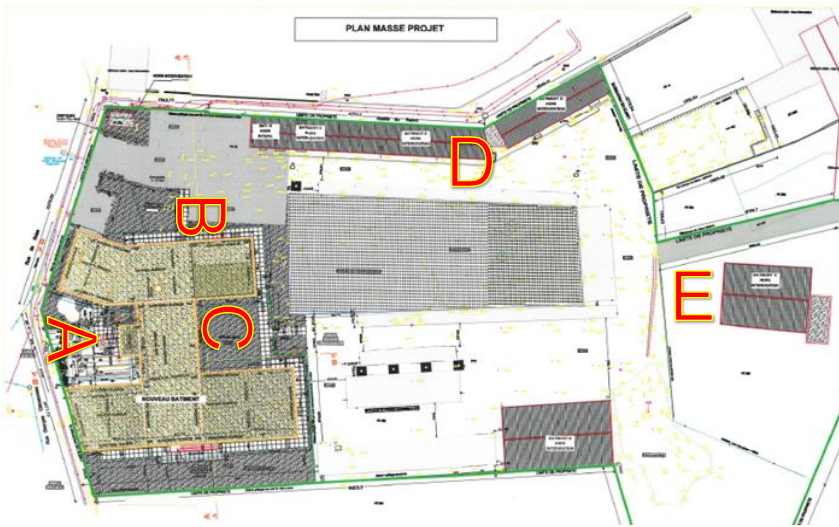
- Faciliter la cohabitation :
 - (6.4) Pose de planchettes pour récolter les fientes.
- Sensibiliser les usagers :
 - (6.5) Installation d'une signalétique "Vivre avec les hirondelles" à l'entrée du bâtiment ;
 - (6.6) Organisation d'une animation avec les usagers avec exposition.



Nid artificiel - Photo :
S. Declercq

6.1 Pose de nids artificiels pour l'Hirondelle de fenêtre

Façade est du
nouveau bâtiment
Côté cour





À la suite du nouvel aménagement, on peut noter que le changement de type de bâtiment est assez conséquent puisque nous passons de petites structures à un grand bâtiment. Ce dernier a un bardage métallique qui n'est pas connu pour être favorable à l'installation de nids d'Hirondelle de fenêtre.

Néanmoins, on peut constater qu'il y a de nombreuses fenêtres qui se situent au premier étage. Ce point est à souligner car cela semble être une condition importante au sein de la population d'Hirondelle de Fenêtre à HIRSON.

Il y a potentiels d'installation de plusieurs dizaines emplacements car il y a une vingtaine de fenêtre.

Le coefficient de compensation est souvent de 2 nids artificiels posés pour 1 nid détruit. Cependant, au vu de la configuration des nouveaux bâtiments, ce coefficient ne semble pas le plus judicieux pour donner suite à l'installation du bardage métallique. Nous proposons donc la mise en place de 18 nids pour compenser cette destruction et cette contrainte du bardage soit un coefficient de 3 ainsi que d'utiliser les bâtiments annexes plus favorables à une installation naturelle.

Il est proposé d'installer une partie des nids sous les rebords de toiture au niveau des bâtiments D et E mais aussi au niveau des fenêtres du pignon ouest du bâtiment E.

Il est souvent recommandé de respecter au maximum le principe de **naturalité**. La construction de nid fait **partie intégrante du cycle de reproduction** de l'espèce et doit continuer de l'être.

L'idée de la **tour à hirondelles** n'est pas souhaitée car elle sur-artificialise cet espace urbain.

C'est pourquoi, nous proposons d'installer, en plus des nids artificiels, des **liserés de reconstruction** complémentaire pour faciliter la **reconstruction naturelle** par les oiseaux (voir paragraphe 6.2.). Les liserés présentent plusieurs avantages par rapport aux nids artificiels, notamment la possibilité pour les oiseaux de construire **plusieurs nids** dessus. Néanmoins, il y a peu d'espaces favorables sur le site hormis au niveau des bâtiments D et E.

Cette proposition s'appuie sur plusieurs **expériences réussies**.

En premier lieu, il s'agit de l'aménagement réalisé au niveau du pôle emploi d'HIRSON.



Sur 14 nids installés, au moins 8 nids étaient occupés lors de notre passage le 26 juillet 2022.

En second lieu, on peut évoquer l'expérience de Picardie Nature, qui nous conseille sur ce dossier, et la mairie de Berneuil-sur-Aisne (60) en 2021 :

- Sur 15 nids artificiels installés : 10 étaient occupés la première année post-travaux (66%).
- Sur 9 liserés de reconstruction installés : 8 ont accueilli un nid naturel la première année post-travaux (88%).

Pérenniser la colonie nécessite de garder sa naturalité, aussi nous suivons le conseil de Picardie Nature de prendre le parti de travailler également sur les liserés de reconstruction.

*Liseré de reconstruction
à Berneuil-sur-Aisne - Photo : A. Bataille*



En conséquence, le Conseil départemental s'oriente sur un coefficient de 3 :

- 18 nids artificiels au niveau des fenêtres en R+1 et sous toiture en hauteur ainsi que 8 liserés de reconstruction ;
- 1 bac à boue au pied du bâtiment pour faciliter la reconstruction pour l'ensemble des colonies présentes autour du bâtiment de référence.

Objectif : Garder la continuité du cycle de reproduction chez les hirondelles.

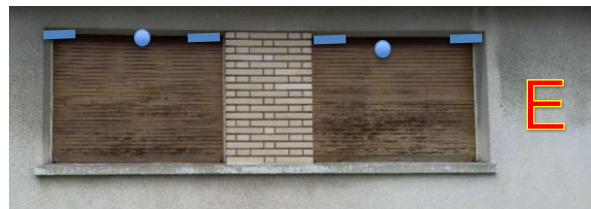
Le responsable ENS sera présent au lancement de l'installation et contrôlera toutes les installations avant le 1^{er} avril 2023.

Détail des compensations proposées :

Façade	A	B	C	D	E		
	R+1	R+1	R+1	Sous-toiture	Ouest Fenêtre	Nord Sous-toiture	Sud Sous-toiture
Nids artificiels simples	2	4	3	1	2	1	1
Nids artificiels doubles			1	1			
Liserés de reconstruction				4	4		
TOTAL	2	4	5	3+4	2+4	1	1



- Nid d'hirondelle artificiel posé
- Liseré de reconstruction posé



- Nid d'hirondelle artificiel posé
- Liseré de reconstruction posé

Type de nid artificiel :

Le modèle de nids artificiels proposé pour une mise en place en encoignure de fenêtre correspond aux 3s modèle de nid artificiel de la marque Schwegler.

- <http://www.schwegler.be/page79.html>
- <https://boutique.lpo.fr/catalogue/jardin-d-oiseaux/nichoirs-oiseaux/nids-hirondelles>



» Nid à hirondelle de fenêtre n° 9A à fixer sous les avancées de toit



Matériau : Coque du nid en béton de bois micro-poreux SCHWEGLER et planche en équerre en panneau d'agglomérés sans formaldéhyde.
Nid double : Les hirondelles de fenêtre sont des espèces très sociales qui acceptent par couples plus rapidement les nids. Elles apprécient la proximité de leurs congénères.
Lieu de fixation : Sous les avancées de toit, à l'extérieur des bâtiments. Les hirondelles de fenêtre ne nichent jamais à l'intérieur d'un bâtiment. Faire en sorte de fixer le nid sur un mur à l'abri des intempéries.
Hauteur de fixation : à partir de 2 mètres.
Période d'occupation : mi-avril/fin avril jusqu'à la mi-septembre/fin septembre.
Période de couvainson : Pondaïson des oeufs du début mai/mi mai jusqu'en août. Une à deux couvainsons par an.
Répartition : Europe, Afrique du Nord, quelques parties de l'Asie. En Europe, elles couvent régulièrement à moins de 2 000 m au-dessus du niveau de la mer.

Nettoyage : Le nettoyage n'est pas indispensable pendant plusieurs années. Il est cependant conseillé de contrôler souvent les nids et de les nettoyer si c'est nécessaire.

Acceptation : Les nids sont mieux acceptés lorsqu'ils sont fixés sur un fond clair ou en bois. Les hirondelles étant très fidèles aux lieux qu'elles occupent, il peut s'écouler un certain temps avant que les nids soient adoptés par les hirondelles de fenêtres, mais une fois qu'ils le sont, il est possible d'acclimater une colonie illimitée d'hirondelles.

Dimensions : H 11 x L 46 x P 14 cm.

Poids : 2,7 kg environ.

Réf. 00 310/2

ACCESSOIRES

» Planche à fientes pour nid à hirondelle de fenêtre n° 9A

Matériau : bois ; panneau d'agglomérés sans formaldéhyde.

Utilisation : Pour remédier aux inconforts et aux souillures dues aux fientes d'hirondelles, au-dessus des passages, des portes et des fenêtres par exemple, notre planche à fientes SCHWEGLER peut être fixée au-dessus du nid afin de recueillir les excréments. Montage facile et rapide avec les vis livrées avec la planche.

Dimensions de la planche à fientes : H 17 x L 46 x P 24 cm.

Dimensions du n° 9 avec la planche à fientes : H 44 x P 24 x L 46 cm.

Poids : 2,9 kg environ.

Réf. 00 320/1

» Nid de façade pour hirondelle de fenêtre n° 11 à fixer aux avancées de toit ou sur des façades



Ce nid de façade a été conçu et testé avec succès pour permettre aux hirondelles de fenêtre de couvrir dans des nids fixés sur des façades sans avancée de toit. Le design à la mode et unique en son genre de ce nid est sans aucun doute un enrichissement optique dans nos villes et nos communes.

Matériau : Béton de bois micro-poreux SCHWEGLER recouvert d'une peinture claire, résistant aux intempéries et de grande durabilité. Toutes les parties métalliques sont inoxydables.

Lieu de suspension : à partir de 2 mètres.

Nettoyage : Il est facile d'ôter les deux nids du corps de base. Le principe est le même que celui du nid n° 9A. Après avoir desserré les vis de sécurité correspondantes (Illustration 1), il est possible d'examiner sans problème les coques des nids. Bien replacer les coques (Illustration 2) et bien les revisser (Illustration 3) après le nettoyage.

Dimensions : H 17,5 x L 43 x P 17,5 cm.

Poids : 5,3 kg environ.

Réf. 00 340/9

ACCESSOIRES » Planche à fientes pour nid de façade pour hirondelle de fenêtre n° 11

Matériau : Béton de bois SCHWEGLER recouvert d'une peinture claire, assorti au nid n° 11.

Utilisation : Pour remédier aux inconforts dus aux fientes d'hirondelles, la planche à fientes peut être fixée au-dessus des portes et des fenêtres afin de recueillir les excréments.

Montage : Montage facile et rapide avec des vis sous le nid de façade.

Dimensions : H 30 x L 43 x P 27 cm.

Dimensions du n° 11 avec planche à fientes :

H 45 x L 43 x L 27 cm.

Poids : 2,5 kg environ.

Réf. 00 345/4



» Nid simple pour hirondelle de fenêtre n° 13



Montage : Deux supports en acier effilé avec deux trous déjà percés. Le nid est fixé en le faisant glisser sur ces deux supports.

Matériau : Nid en béton de bois SCHWEGLER sur panneau de support en matière plastique, barres de fixation et vis en acier effilé.

Poids : 0,9 kg environ.

Réf. 00 315/7

▲ nid simple avec un panneau blanc en matière plastique. Coque du nid livrée à l'arrière

▲ barre plate

Nous vous proposons également :
ACCESSOIRE » une barre plate pour former une rangée de nids
Réf. 00 316/4

6.2 Pose de liserés de reconstruction de nids naturels à Hirondelle de fenêtre

Pour offrir une **plus grande diversité** de dispositifs d'accueil et **limiter la saturation** de l'espace disponible aux encoignures, 8 liserés seront posés avant le 1^{er} avril 2023 en complément des nids artificiels.

Les liserés permettent aux oiseaux de **garder la naturalité** de leur cycle de vie tout en leur proposant un support aidant à la reconstruction de leur nid.

Le concept de liseré incitatif est le suivant :

- Tasseau de bois fixé sur la façade (cheville, vis), il peut être peint.
- D'une épaisseur de 1 à 2 cm et d'une hauteur de 1 à 2 cm, sa longueur recouvre tout le rebord de fenêtre.
- Situé à 8-10 cm maximum du linteau.
- Chaque liseré possède **1 nid artificiel en face** pour inciter à l'installation.



Liseré de reconstruction à Berneuil-sur-Aisne - Photo : A. Bataille

Le liseré présente **plusieurs avantages** par rapport au nid artificiel :

- ✓ Plus **naturel**, couplé à l'installation d'un bac à boue (6.3), il **facilite** le processus de construction de nid, partie intégrante du cycle de vie de l'espèce.
- ✓ Moins volumineux et **adaptable** pour les hirondelles qui pourront reconstruire **plusieurs nids** collés (un nid artificiel limitant voire empêchant la construction de nids mitoyens)
- ✓ Plus **hygiénique**, il permet le cycle naturel de **renouvellement** des nids (fragmentation avec le temps des nids qui évacuent **parasites** et déchets ; un nid artificiel nécessitant un nettoyage régulier)

6.3 Bac à boue



Pour construire leurs nids, les Hirondelles de fenêtre doivent bénéficier de boue argileuse. La colonie peut déjà en prélever à 130 mètres dans la rivière Oise (voir 3.2).

Cependant, pour accompagner la pose de liserés de reconstruction et rendre l'environnement immédiat plus favorable aux oiseaux, un bac à boue sera installé sur le parking de de l'UTAS d'**avril à juillet 2023** en continu.

Ce bac servira également à des colonies à proximité

Le bac à boue posé à plat doit :

- Faire au moins 4 mètres carrés de surface ;
- Contenir de la terre argileuse, irrégulière en surface ;
- Contenir de l'eau pour que la boue se forme dans les cuvettes.



Bac à boue - Photo : S. Legris



Un **affichage** sera installé à proximité pour informer les usagers de la nature du dispositif. Des feuillets d'information seront également distribués pour les habitants. Une **surveillance quotidienne** doit avoir lieu, afin de compléter la quantité de boue et le niveau d'eau si celui-ci vient à s'assécher.

Panneau d'information sur le bac à boue

Feuillelet d'information sur le bac à boue



Planchette sous nid d'Hirondelle de fenêtre - Photo : S. Declercq

6.4 Pose de planchettes

Afin de faciliter la cohabitation avec les usagers du bâtiment, des planchettes seront mises en place pour récolter les fientes sous les nids. Celles-ci faciliteront le nettoyage des fenêtres, hors saison de reproduction, et limiteront le nombre de déjections au sol.

La direction du bâtiment fournira les planchettes et participera à leur installation. Cela permettra de maîtriser ce point afin d'assurer l'entretien.



6.5 Sensibilisation et information des usagers



Le feuillelet d'information sur les Hirondelles réalisé par Picardie Nature, dont le Département de l'Aisne a soutenu à sa création, sera mis à disposition des résidents de l'UTAS et du service bâtiment.

Un panneau signalétique «*Ici nous vivons avec les Hirondelles*», rappelant la réglementation relative aux nids d'Hirondelle de fenêtre, sera installé sur les locaux de l'UTAS.



Panneau signalétique Feuillelet d'information sur les hirondelles

6.6 Interventions pédagogiques

Il est prévu à l'été 2023 une journée d'intervention pédagogique pour les usagers de l'UTAS, dans le but de les sensibiliser aux Hirondelles et autres espèces protégées et à leur prise en compte.

L'exposition Faune & Bâti de Picardie Nature, dont le Département de l'Aisne a soutenu à sa création, y sera présentée en lien avec Géodomia, le centre départemental de ressources en Environnement.



Feuillelet de présentation de l'exposition Faune & bâti

7. SUIVIS DU PROJET

7.1 Généralités des suivis

Le responsable ENS appuyé et conseillé par Picardie Nature et le CPIE des Pays de l'Aisne, partenaires de la politique Espace Naturel Sensible du Conseil départemental, interviendra pour effectuer un double suivi :

- **Suivi technique de chantier de septembre 2022 à mars 2023 :**
 - Destruction des nids, mise en place des mesures compensatoires et d'accompagnement, disponibilité pour toute question relative aux espèces ;
 - Compte-rendu annuel des opérations, à fournir aux Services de l'État avant le 31 décembre.
- **Suivi écologique de la colonie après le chantier, 2023 à 2025 :**
 - Deux inventaires par an en saison de reproduction jusqu'en 2025 pour mesurer l'évolution des effectifs.
 - Compte-rendu annuel des opérations, à fournir aux Services de l'État avant le 31 décembre.
- **Faire évoluer les équipements en fonction des résultats constatés, 2023 à 2025 :**
 - Tester des alternatives aux nids artificiels au niveau du bardage métallique.
 - Vérifier la réalisation de l'entretien des nids ;
 - Assurer le développement d'équipements permettant une durabilité de la colonie.

Si les effectifs de la colonie retrouvent rapidement leur **niveau d'avant** chantier, après la mise en place des mesures compensatoires et que les liserés de reconstruction sont utilisés par les oiseaux, une alternative sera recherchée pour développer la construction naturelle puis on organisera un planning pour **retirer** au fur et à mesure les nids artificiels en favorisant la mise en place de nids naturels.

7.2 Calendrier général des opérations

	2022	2022	2022-23	2023	2024	2025
	Juillet-Août	Août-Décembre	Janvier-Mars	Mai-Août	Mai-août	Mai-août
1. Diagnostic, constitution dossier	X					
2. Instruction dossier		4-6 mois				
3. Suivi de chantier			Installation des compensations : - nids artificiels - liserés de reconstruction - planchettes			
4. Suivi post-chantier				- 2 suivis - Installation du bac à boue	- 2 suivis	- 2 suivis
5. Mesures accompagnement			- Pose du panneau signalétique - Diffusion des feuillets d'information	- Animation pédagogique		

Commenté [1]: actualiser